



SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2019-393**

Avis est donné, par le soussigné, que le Conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019, a adopté le règlement :

**2019-393 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-353 SUR LA
TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de l'Hôtel de ville aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 4 avril 2019.

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier